

RESOLUTION SUR LA SOMALIE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-et-unième session ordinaire du 23 au 27 Janvier 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, (Doc. CM/1861 (LXI),

Ayant entendu la déclaration du Ministre éthiopien des Affaires Etrangères,

Se félicitant des efforts soutenus déployés par le Président en exercice de l'OUA, ainsi que par le Président Meles Zenawi, le Secrétaire général et les dirigeants de la région en vue de contribuer à la recherche de la paix en Somalie,

Considérant les efforts louables que déploie la Communauté internationale pour apporter l'assistance humanitaire nécessaire à la Somalie, et les moyens qu'elle continue de mettre en oeuvre pour aider à la reconstruction et au redressement du pays,

Réaffirmant l'impérieuse nécessité de créer et de maintenir un climat de sécurité qui favorise les activités humanitaires et le processus de paix en Somalie,

Regrettant que l'opération de l'ONUSOM II prendra fin le 31 mars 1995,

Considérant que la reprise du dialogue entre les différentes parties et la mise en place d'un gouvernement intérimaire est à souhaiter avant le retrait de l'ONUSOM II,

Gravement préoccupé par la lenteur du processus de réconciliation nationale en Somalie,

Reconnaissant le rôle majeur de l'Afrique dans le règlement du conflit somalien,

1. PREND NOTE du rapport du Secrétaire général;
2. REND HOMMAGE au Président de la Tunisie, S.E. Zine El Abidine Ben Ali, Président en exercice de l'OUA, à S.E. M. Meles Zenawi, Président du Gouvernement de Transition d'Ethiopie, et au Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans la recherche d'une solution politique négociée au problème somalien tel que mandaté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement;

3. **EXPRIME** sa frustration et sa grande déception devant le manque de bonne volonté de la part des dirigeants des factions somaliennes en vue de parvenir à une réconciliation basée sur la sauvegarde des intérêts de la Somalie et de son peuple et devant la prédominance d'égoïsme étroit dans le comportement de tous les dirigeants des factions;
4. **REITERE** l'appel lancé par l'Organe Central lors de sa réunion ministérielle à Sousse, Tunisie, les 3 et 4 août 1994, à toutes les factions somaliennes pour qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires en vue de mettre fin à la violence;
5. **REAFFIRME** que la restauration de la paix en Somalie est avant tout la responsabilité des Somaliens et que la Communauté internationale ne peut que les aider à réaliser cet objectif; à cet égard, les diverses factions et les Somaliens en général doivent se rendre compte de l'impérieuse nécessité de parvenir à une entente et de mettre en place une autorité intérimaire à base élargie et représentative de préférence d'ici le 31 mars 1995;
6. **REAFFIRME EN OUTRE** la position que l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, réuni au niveau ministériel, a adoptée dans son communiqué du 4 août 1994, exhortant les différentes organisations politiques somaliennes à poursuivre l'action commune qu'elles ont définie dans leur Déclaration de Nairobi du 24 Mars 1994;
7. **DEMANDE** au Président en exercice de l'OUA, au Président Meles Zenawi et au Secrétaire Général de l'OUA de chercher les voies et moyens de renforcer davantage les initiatives déjà prises et entérinées par la réunion informelle de l'Organe Centrale tenue au niveau des Ministres le 22 janvier 1995 à Addis Abéba, Ethiopie, ainsi que les autres initiatives proposées par le Président éthiopien en vue de réaliser des progrès dans la mise en place d'une autorité de transition à base élargie et représentative en Somalie;
8. **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres pour qu'ils mettent tout en oeuvre pour appuyer cette initiative afin d'assurer le succès des efforts déployés par l'OUA et pour que l'Organisation puisse parler d'une même voix concernant la questions de la Somalie;
9. **EXPRIME** ses remerciements aux diverses agences d'aide humanitaire basées en Somalie pour l'excellent travail qu'elles ne cessent d'accomplir dans les domaines de la réhabilitation et du secours humanitaire;

10. INVITE les pays de la région à renouveler leur engagement à promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie;
11. INVITE la Communauté internationale à continuer d'apporter l'assistance requise au peuple somalien dans les domaines du redressement, de la réhabilitation et de l'aide humanitaire;
12. DEMANDE à l'Organe Central d'examiner le développement de la situation en Somalie lors de sa prochaine session ministérielle ordinaire prévue les 6 et 7 mars 1995 et de faire en sorte que, entre autres, une Autorité de Transition soit mise en place en Somalie;
13. DEMANDE au Secrétaire Général de faire rapport sur cette question à la prochaine session ordinaire du Conseil.